

ARRÊTONS DE FINANCER LES ARMES NUCLÉAIRES



ICAN
FRANCE

PRIX
NOBEL
DE LA PAIX
2017

campagne internationale pour abolir les armes nucléaires

AOÛT 2024

Publiée par ICAN France, Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires

Contact : ICAN France

187 montée de Choulans, 69005 Lyon
+33 (0)4 78 36 93 03
coordination@icanfrance.org
www.icanfrance.org

Réalisation : Jean-Marie Collin,
Patrice Bouveret

Mise en page : Observatoire
des armements (www.obsarm.org)



Creative Commons

Les détournements de publicités des banques s'inscrivent dans le cadre de la liberté d'expression (cf. article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme)

Qui nous sommes

ICAN France est le relais national de ICAN, la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires. Cette campagne, lancée en 2007, regroupe plus de 650 ONG partenaires dans 110 pays. Elle vise à mobiliser les citoyen-ne-s et les gouvernements pour l'universalisation et la mise en application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) adopté à l'ONU et qui est entré en vigueur le 22 janvier 2021.

Notre Campagne a reçu, le 6 octobre 2017, le prix Nobel de la Paix pour son « *travail de sensibilisation sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires* », ainsi que pour cette « *initiative inédite visant à obtenir l'interdiction de ces armes au moyen d'un traité* ».

Notre stratégie

ICAN France participe au développement de la stratégie internationale de ICAN, et réalise des actions de plaidoyer auprès des citoyens, des autorités diplomatiques et politiques (parlementaires, maires...) pour :

- engager la France à respecter ses différentes obligations de désarmement et

à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ;

- créer un débat permettant d'inverser l'approche dogmatique de l'arme nucléaire comme « garantie de sécurité » ;
- informer et mobiliser sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et des risques qu'elles font courir pour la sécurité humaine ;
- obtenir un large soutien de l'opinion publique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires.

Nos actions ont permis de :

- interpellier les parlementaires sur les problématiques humanitaires des armes nucléaires ;
- informer les citoyen-ne-s, les élu-e-s, les médias pour que la France adhère au TIAN ;
- contribuer à l'information sur le gaspillage de l'argent public engendré par la dissuasion nucléaire ;
- poursuivre l'action pour la prise en charge des conséquences sanitaires et environnementales des 210 explosions nucléaires de la France en Algérie et en Polynésie.

Non à la finance radioactive

Nous finançons la bombe d'abord par nos impôts, mais nous participons aussi avec notre compte en banque à la fabrication des armes nucléaires.

Entre janvier 2021 et août 2023 près de 681 milliards d'euros ont été investis par 287 institutions financières à travers le monde dans les principales sociétés impliquées dans l'industrie des systèmes d'armes nucléaires, dont Airbus, BAE Systems, Naval Group, Northrop Grumman, Safran, Thales... À noter que, depuis 2017, le nombre d'institutions impliquées ne cesse de diminuer, passant de 325 à 306 et désormais 287.

En France, les principaux organismes impliqués dans le financement de systèmes d'armes nucléaires sont la BNP Paribas, le Crédit agricole, la Société générale, le Crédit mutuel.

Les banques et les institutions financières sont un chaînon clé de l'industrie des armes nucléaires. En désinvestissant, elles peuvent accélérer la stigmatisation et l'élimination de ces armes de destruction massive.

La question du choix de notre épargne appartient à chacun de nous. Comme client de ces établissements, nous pouvons agir avec des moyens simples et efficaces.

Nous pouvons faire pression pour que le monde de la finance respecte le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté par l'ONU et contribue à éliminer ces armes.

C'est pourquoi nous vous proposons de rejoindre notre campagne sur le désinvestissement et faire partie de cette large communauté de personnes qui veulent changer le monde.



Dessin Aymeric Paccoud / ICAN France

Éliminer les armes nucléaires : pourquoi agir maintenant

Les armes nucléaires sont les armes les plus destructrices et inhumaines conçues par l'homme. En raison de l'importance des dévastations et des retombées radioactives persistantes, elles ne ressemblent à aucune autre arme. Leurs cibles sont connues : en cas d'usage, elles viendraient détruire nos villes, brûler nos écoles et musées, enlever la vie de nos familles et de nos ami-e-s, contaminant durablement l'environnement. Voilà la réalité d'une politique dite de dissuasion nucléaire, comme l'applique la France : être prêt à s'affranchir de toutes les règles du droit international humanitaire pour imposer sa volonté et se venger en cas d'attaque sur son territoire.

Il existe toujours 12 121 armes nucléaires (en 2023) possédées par 9 États, dont 290 par la France. L'utilisation de dizaines ou de centaines de ces armes, peu importe la localisation sur notre planète, bouleverserait radicalement le climat mondial entraînant une famine généralisée. La civilisation telle que nous la connaissons disparaîtrait à jamais.

Pourquoi maintenant ?

À l'image des menaces nucléaires proférées par Vladimir Poutine depuis l'invasion de l'Ukraine, les tensions impliquant des pays nucléaires ne cessent de se multiplier. Malgré les besoins sur la santé, sur la

justice, l'éducation et l'environnement, les États nucléaires continuent de moderniser et de renouveler à coups de milliards d'euros leurs arsenaux. De nombreuses études montrent que la chance fut une des principales raisons qui a permis à l'humanité d'échapper à leur utilisation. Mais pendant combien de temps encore aurons-nous de la chance ? Il est utopique de croire — si rien n'est fait pour arrêter cette fuite en avant — que l'histoire du monde va se poursuivre sans explosion nucléaire !

Quelle solution ?

Les armes nucléaires ont toujours été illégitimes et immorales. Désormais, depuis l'entrée

en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) le 22 janvier 2021, elles sont également illégales au regard du droit international. Ce traité historique — adopté aux Nations Unies en 2017 avec le soutien massif de la communauté internationale — nous donne des clés pour créer une pression auprès de la France et il vous donne les moyens d'agir avec nous, pour engager le secteur financier (banques et fonds de pensions) à mettre un terme aux investissements réalisés pour faire du profit dans des entreprises fabriquant des systèmes d'armes nucléaires. La finance doit être au service des humains et non contribuer à sa fin.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

À l'initiative des organisations regroupées en 2007 au sein de la campagne internationale pour abolir les armes nucléaires ICAN, des États, avec l'implication notamment des mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont parvenus en dix ans à orienter les discussions internationales sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires. Cette « approche humanitaire » a créé les conditions pour obtenir, lors de l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2016, le vote à une écrasante majorité de 123 États d'une résolution pour l'ouverture de négociations en 2017 sur un « *instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale* ».

7 juillet 2017



Adoption par l'ONU

Après quatre semaines de négociations intenses à New York, 122 États votent pour adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. C'est un tournant dans l'histoire de l'humanité.

20 septembre 2017



Ouverture à la signature

Le secrétaire général des Nations unies organise une cérémonie pour la signature du traité. 50 États représentés signent immédiatement, signifiant leur soutien à cette nouvelle norme.

24 octobre 2020



50^{ème} ratification

Le Honduras devient le 50^{ème} État à ratifier le traité, c'est-à-dire l'obligation légale de le respecter. Le seuil nécessaire à son entrée en vigueur est atteint et le compte à rebours de 90 jours débute.

22 janvier 2021



Entrée en vigueur

Le traité a désormais force de loi internationale. Pour la première fois, les armes nucléaires sont interdites catégoriquement. Les États qui ont adhéré doivent respecter intégralement leurs engagements.

Comment fonctionne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) comble un vide juridique majeur du droit international. Avant son entrée en vigueur, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive qui n'étaient pas encore soumises à une interdiction globale. Il complète et renforce ainsi divers instruments juridiques, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Dans le préambule du TIAN, les États expriment leur profonde préoccupation quant aux « *conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires* » et reconnaissent la nécessité « *d'éliminer complè-*

tement ce type d'arme ». Ils déclarent que l'élimination reste le « *seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances* ».

Droit humanitaire

Le traité se fonde sur les droits et les principes du droit international humanitaire. Il reconnaît le drame vécu par les victimes des explosions nucléaires — d'Hiroshima et de Nagasaki, mais aussi des plus de 2 000 explosions nucléaires — et leur impact environnemental.

Les interdictions sont inscrites dans l'article 1 et il est proscrit pour un État de mettre au point, mettre à l'essai, pro-

duire, fabriquer, transférer, posséder, stocker, employer ou menacer d'employer des armes nucléaires (c'est-à-dire la stratégie de dissuasion nucléaire) ou d'autoriser leur implantation sur son territoire. Il est également interdit d'aider, d'encourager ou d'inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à l'une de ces activités.

Assistance aux victimes

Le texte contient des obligations positives, tel, selon l'article 3, le respect et l'application des accords de garanties conclues avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ou encore la création d'un cadre légal pour la vérification et l'irréversi-

bilité de l'élimination des armes nucléaires et de leurs installations connexes. Enfin, l'article 6 prévoit l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement et l'article 7 la coopération et l'assistance internationale. Cela permet aux États parties d'engager des actions auprès des personnes et des zones affectées par des armes nucléaires, comme par exemple le Kazakhstan ou l'ex-URSS a réalisé 459 explosions nucléaires entre 1949 et 1989.

Les États nucléaires peuvent rejoindre le traité soit en détruisant leurs armes nucléaires avant d'adhérer ; soit en soumettant aux États parties un plan pour les éliminer avec des échéances précises.

Résumé du TIAN en 8 points



Préambule

24 paragraphes

Les mentions importantes à retenir sont :

- La reconnaissance des **conséquences humanitaires catastrophiques** de toute utilisation d'armes nucléaires.
- La reconnaissance que **tout emploi d'armes nucléaires serait contraire** aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et inacceptable au regard des principes et règles humanitaires.
- La reconnaissance des **souffrances des hibakushas** et de l'**impact disproportionné** des activités relatives aux armes nucléaires sur les **populations autochtones**.
- L'importance de la mise en œuvre des **accords multilatéraux de désarmement existants**, dont le **Traité sur la non-prolifération (TNP)**.
- L'importance de l'éducation à la paix et au désarmement.



Interdictions

Article 1

Les États s'engagent à ne jamais :

- Mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir, posséder, stocker, transférer, accepter le transfert ou le contrôle d'armes nucléaires.
- Employer ou menacer d'employer des armes nucléaires.
- Autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement d'armes nucléaires.

Il est également interdit d'aider quiconque à se livrer à l'une de ces activités prosrites.



Déclarations

Article 2

En adhérant au traité, chaque État partie doit déclarer :

- S'il a **éliminé de façon irréversible les armes nucléaires possédées** ou détenues par le passé.
- S'il **possède encore des armes nucléaires**.
- Si des armes nucléaires appartenant à un autre État sont **déployées sur son territoire**.

Ces déclarations doivent être communiquées dans les 30 jours suivants l'entrée en vigueur du traité pour l'État concerné, et sont transmises à l'ensemble des États parties.



Garanties

Article 3

Les garanties demandées sont d'un niveau équivalent à celles demandées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), assurant ainsi, *une grande fiabilité dans le respect du traité et la surveillance des activités de tous les États.*



Vers l'élimination des armes nucléaires

Article 4

Les États possédant des armes nucléaires peuvent rejoindre le traité de deux façons :

- **Achéver puis détruire les armes nucléaires :**
l'État élabore un plan d'action avec des échéances précises pour la destruction de son arsenal nucléaire (ce plan sera soumis à l'approbation des États parties).
- **Détruire les armes nucléaires puis achever :**
une autorité internationale compétente est désignée pour vérifier que la destruction de l'arsenal nucléaire a été réalisée de façon irrémédiable.



Signature, ratification & entrée en vigueur

Article 13

Le traité est ouvert à la signature le 20 septembre 2017.

Article 15

Entrée en vigueur, 90 jours après le dépôt du 50^{ème} instrument de ratification.



Obligations positives

Article 6

Les États parties — notamment ceux qui ont réalisé des essais nucléaires — s'engagent à :

- **Fournir une assistance adéquate aux victimes** de l'utilisation ou des essais d'armes nucléaires.
- **Remettre en état l'environnement des zones affectées** par l'utilisation ou les essais des armes nucléaires.

Article 7

Les États parties s'engagent à **coopérer et fournir une assistance internationale** pour soutenir la mise en œuvre du traité.



Autres dispositions importantes

Article 8

Réunions entre États parties tous les 2 ans et *conférences d'examen* tous les 6 ans.

Article 12

Investissement des États parties dans les efforts de promotion et d'universalisation du traité d'interdiction sur les armes nucléaires.

Interdiction du financement

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) dans son article 1 (e) mentionne que chaque État membre du traité s'engage à ne jamais, en aucune circonstance « *aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite à un État Partie par le présent Traité* ». Cela signifie qu'un État membre ne peut pas aider un autre État ou une personne physique ou morale à mettre au point, tester, produire, fabriquer, acquérir de toute autre manière, posséder, stocker, transférer, recevoir, menacer d'utiliser ou utiliser des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le financement et l'investissement sont des formes d'assistance reconnue par le TIAN. Ainsi, cette action économique réalisée par une institution bancaire auprès d'une entreprise qui apporte une contribution subs-

tantielle à la production de systèmes d'armes nucléaires est désormais illégale. En effet, il aurait été illogique d'interdire la production (art. 1 a) de ces systèmes d'armes, sans interdire leur financement qui contribue à la réalisation de cette production.

Il faut relever que le TIAN reprend l'exact intitulé des Conventions sur l'interdiction des mines antipersonnel (entrée en vigueur en 1999) et des armes à sous-munitions (entrée en vigueur en 2010). Les États membres de ces traités internationaux — dont la France — ont reconnu cette forme d'assistance et l'ont intégré dans leur droit national.

Cette interdiction d'investissement concerne donc tous les organismes : les banques comme les fonds de pensions.



**REJOINDRE UNE BANQUE
QUI NE FINANCE PAS L'ARME NUCLÉAIRE
ÇA CHANGE TOUT.**

**CESSEZ VOS INVESTISSEMENTS
DANS L'ARME NUCLÉAIRE !**

Crédit Mutuel

Pour plus de renseignements sur la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires : <https://icanfrance.org>

L'attitude de la France sur le désinvestissement

La France s'est opposée aux processus de création du TIAN, et ne cesse de le critiquer. Sa diplomatie a brillé par son absence lors des négociations à l'ONU en 2017. La raison est simple, la France a peur de l'efficacité de ce traité, notamment de son interdiction liée au financement des armes et systèmes d'armes nucléaires.

Le 7 février 2020, le Président Macron a expliqué : « *Dans le même esprit, la France n'adhérera pas à un traité d'interdiction des armes nucléaires. Ce traité ne créera aucune obligation nouvelle pour la France, ni pour l'État, ni pour les acteurs publics ou privés sur son territoire.* »

Cette prise de parole, alors même que le TIAN n'est pas encore en vigueur, est impor-

tante, car, elle confirme l'impact de cette mesure du désinvestissement et surtout intime l'ordre aux institutions financières privées de ne pas respecter ce traité international !

Depuis, les autorités gouvernementales multiplient les actions pour dénigrer les ONG qui agissent sur le désinvestissement, reconnaissant ainsi que « *ces pressions ont un effet sur les stratégies d'investissement des banques et des sociétés de gestion d'actifs* » (rapport, C. Plassard, *Économie de guerre*, 29 mars 2023).

Outre la volonté du ministre des Armées de créer dans chaque banque un « Monsieur défense », ou encore de proposer aux institutions bancaires des formations sur l'importance

d'investir dans les industries d'armements, l'une des initiatives qui a tenté d'être mise en place fut une loi pour détourner une partie des fonds du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS), pour financer l'industrie d'armement.

Les raisons avancées sont les difficultés des entreprises à trouver des sources de financement dû « au développement des critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE) ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises ». Des normes qui sont



accusées de tous les maux, alors qu'elles sont indispensables pour réduire les atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, et pour s'assurer de la mise en œuvre des contrôles et de l'interdiction de certaines armes...

Les banques parient sur les armes nucléaires

Entre janvier 2021 et août 2023 près de 681 milliards d'euros ont été investis par 287 institutions financières en direction de 24 entreprises (dont Airbus, BAE Systems, Boeing, Leonardo, Naval Group, Northrop Grumman, Safran, Thales...) fortement impliquées dans la production de systèmes d'armes nucléaires, selon les données publiées dans les rapports *Don't Bank on the bomb* par l'ONG Pax, membre de ICAN.

Les milliards atomiques

Les opérations financières ne sont pas neutres. Le financement et l'investissement doivent être fondés sur une évaluation claire des projets d'une entreprise et leur conformité avec le respect du droit internatio-

nal. Les institutions financières doivent être conscientes que leurs actions contribuent à conserver et à perpétuer un système de défense basé sur la menace d'emploi d'armes nucléaires, une stratégie désormais illégale au regard du droit international humanitaire.

Les acteurs économiques sont un chaînon clé de l'industrie des armes nucléaires. En désinvestissant, les organismes financiers peuvent accélérer la stigmatisation et l'élimination de ces armes de destruction massive.

Un investissement financier doit être une opération qui prépare un avenir durable. Investir dans une arme de destruction massive équivaut à préparer sa faillite. De plus cette démarche contredit toutes les informations



que les banques ne cessent de nous répéter sur leur engagement en faveur de la protection de la planète...

Désinvestir c'est possible !

Avec l'entrée en vigueur du TIAN, plus d'une centaine d'institutions financières de réputations internationales ont compris le non-sens économique d'investir dans ces armes : en Allemagne (Deutsche Bank), en Australie (Bank Australia), en Belgique (KBC), aux États-Unis (Green Century, Zevin Asset Management), en Italie (Banca Etica), au Japon (plus de seize institutions financières dont la Japan Post Bank Co, la Mitsubishi UFJ Financial Group, la Resona Bank), en Norvège (le fonds de pension Den Norske Bank le plus important au monde), aux Pays-Bas (Rabobank, fonds de pension des fonctionnaires ABP), en Suède (fonds de pension AP1, AP2, AP4), en Suisse (Ethos)...

La bombe et les banques françaises

Le saviez-vous ? Si vous avez un compte dans l'une de ces banques, alors votre argent participe à l'industrie nucléaire militaire ! En effet, les banques l'utilisent, notamment, pour aider des entreprises à concevoir des systèmes et vecteurs (missiles, avions...) d'armes nucléaires.

Une attitude cynique

Les principales banques françaises ont, à la lecture de leur document de politique sectorielle de défense, une position au premier abord opposée aux armes nucléaires, les qualifiant de « *controversées* » pour la BNP et le Crédit agricole, de « *destruction massive* » pour le CIC et le Crédit mutuel. Pourtant, malgré ces expressions, et donc la conscience du caractère dan-

gereux et problématique de ces armes, leurs investissements sont massifs dans des entreprises les fabriquant.

Le tableau ci-contre présente les principales institutions financières françaises qui ont le plus investi dans les entreprises productrices d'armes nucléaires, entre janvier 2021 et août 2023 pour un montant estimé à plus de 29,7 milliards d'euros.

À ces institutions (liste non exhaustive) nous pouvons rajouter les institutions financières suivantes : AG2R, Carmignac Gestion, Groupama, Groupe La Française, La Macif, Clartan, Viel & Cie.

Ces acteurs ont su par le passé agir en excluant de leurs activités un certain nombre d'armes et d'équipements, en raison de

Montant des investissements des principales institutions financières françaises dans les entreprises du nucléaire militaire

BNP Paribas	10 436 M€
Crédit agricole	9 160 M€
Groupe BPCE (Banque populaire, Caisse d'épargne Crédit coopératif, Natixis Investment Managers...)	4 448 M€
Société générale	4 092 M€
Crédit mutuel, Groupe CIC	1 309 M€
Caisse des dépôts et consignations	139 M€
La Banque postale	139 M€

Source : *Don't Bank on the Bomb 2023* (en million d'euros)

leur interdiction par des conventions internationales (conventions d'interdiction des armes biologiques, chimiques, à sous-munitions et mines antipersonnel) ou par les règlements de l'Union européenne.

Avec l'existence du Traité

sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une nouvelle norme internationale, toutes ces institutions financières peuvent et doivent exclure de leur politique sectorielle de défense les entreprises produisant de telles armes.

Les mensonges du Crédit mutuel océan

Le Crédit mutuel (CM) appartient à des sociétaires et ne les respecte pas ! En effet, le Crédit mutuel océan (CMO), une des branches du CM, a réactualisé en décembre 2022 sa politique sectorielle de défense et de sécurité. Ce document met en avant à deux reprises le TIAN, comme le plus haut standard de désarmement (*voir document 1*). Cette prise de position est alors une première en France.

Renoncement

Mais si le CMO affiche toujours son document de politique sectorielle de défense et de sécurité avec la mention « actualisée en décembre 2022 » ; ce dernier ne contient plus aucune référence au TIAN (*voir document 2*). En effet, suite à diverses pressions

et critiques — telle celle du député Plassard qui dénonce « *la légitimité de sociétés privées [les banques] pour remettre en cause la dissuasion, qui est une constante de la politique étrangère de notre pays* » —, le CMO a renoncé, en juin 2023, au respect du droit international tout en faisant croire que cet engagement n'a jamais existé !

ICAN France demande

Au Crédit mutuel océan de republier son document original qui mentionnait la reconnaissance du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ; Aux sociétaires du CMO et plus largement du Crédit mutuel à exprimer leurs interrogations vis-à-vis du manque de déontologie de leur démarche.

Ce retrait par le CMO prouve que le TIAN a une vraie influence en France et que le combat pour l'imposer est vif !

Document 1



CONTEXTE

Au niveau mondial, le droit international régit le commerce des armements, et a adopté, en 2014, un Traité sur le Commerce des Armes négocié sous l'égide des Nations Unies, et en 2017, un traité sur l'interdiction des nucléaires (TIAN entré en vigueur en 2021).

CRITÈRES D'EXCLUSION

Aucun financement et service bancaire ne seront apportés par le CMO aux entreprises dont les activités sont liées aux armes controversées, non conventionnelles et de destruction massive : mise au point, fabrication production, acquisition, stockage, conservation, offre, cession, importation, exportation, commerce, courtage transfert et l'emploi - tel que défini en détail dans la loi française ou dans le traité TIAN des Nations Unies.

Document 2



CONTEXTE

Au niveau mondial, le droit international régit le commerce des armements, et a adopté, en 2014, un Traité sur le Commerce des Armes négocié sous l'égide des Nations Unies, et en 2017, **???????**

CRITÈRES D'EXCLUSION

Aucun financement et service bancaire ne seront apportés par le CMO aux entreprises dont les activités sont liées aux armes controversées, non conventionnelles et de destruction massive : mise au point, fabrication production, acquisition, stockage, conservation, offre, cession, importation, exportation, commerce, courtage transfert et l'emploi - tel que défini en détail dans la loi française. **?????????**

Les banques et les entreprises

Les institutions financières peuvent exercer un rôle pour le respect des nouvelles normes adoptées par la communauté internationale.

Par le biais du désinvestissement, ces organismes peuvent faire pression sur les producteurs d'armes pour qu'ils arrêtent de produire des armes de destruction massive.

La finance radioactive n'a pas de frontière

Saviez-vous que votre banque investit à la fois dans des entreprises françaises impliquées dans la modernisation et le renouvellement des forces de la dissuasion nucléaire, comme dans des entreprises fabriquant des systèmes d'armes nucléaires pour d'autres pays ?

Ces institutions bancaires privées investissent autant dans des entreprises qui produisent des systèmes d'armes nucléaires pour la France (Safran, Thales, Leonardo), que pour des entreprises qui développent les arsenaux des États-Unis et du Royaume-Uni. Par exemple, la BNP a accordé de nombreux prêts à des entreprises des États-Unis qui produisent des composants nucléaires (tel Fluor avec un prêt de 878 millions €), ou qui participent au développement d'armes nucléaires au Lawrence Livermore National Laboratory, principal centre de recherche, tel Bechtel avec un prêt de 438 millions € par le Crédit agricole.

Et inversement des banques étrangères (Black Rock, USA

avec 2 314 Mds € chez Safran, Vanguard, USA avec 385 millions € chez Thales) investissent dans des entreprises essentielles à la production des systèmes d'armements nucléaires français.

Beaucoup plus étonnant, selon le rapport de Pax (2024), il est relevé pour la première fois que des banques chinoises réalisent des actions économiques auprès d'entreprises stratégiques de la dissuasion française. Il s'agit de Industrial and Commercial Bank of China qui a accordé un prêt de 383 millions € à Airbus ; cette compagnie possède 37,5 % du capital de MBDA, maître d'œuvre du missile de croisière nucléaire ASMP-A (dont la charge nucléaire est de 300 kilotonnes,



soit 20 fois celle de Hiroshima). Et la Bank of China a également fait un prêt de 204 millions € auprès de Leonardo, qui détient aussi une participation de 25 % auprès de MBDA.

Ce que nous demandons aux banques

Les investisseurs sont de plus en plus actifs dans la protection des intérêts à long terme. L'utilisation d'armes nucléaires causerait des dommages humanitaires, environnementaux et économiques catastrophiques.

Il n'y a pas de temps à perdre pour agir. Les institutions financières françaises ne doivent pas rester en dehors des avancées du droit international adopté par l'ONU, sauf à vouloir continuer de dégrader leur image en se mettant hors-la-loi.

Nous savons bien que la mise en place d'une nouvelle norme peut prendre du temps, mais différentes mesures peuvent d'ores et déjà être entreprises qui montreront une volonté d'agir pour sortir de cette finance radioactive.

Mesures d'engagement :

- annoncer le projet de préciser la définition des armes nucléaires en incluant clairement les vecteurs (comme les missiles balistiques, les missiles de croisières) et équipements associés (comme les plateformes de lancement dédiées tels les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ou les avions de chasse à capacité nucléaire...) conçus pour mettre en œuvre les armes nucléaires ou pour assurer leur pérennité (tels les systèmes de simulation) ;
- mettre en œuvre une réflexion sur les investissements et les financements auprès des entreprises, maisons mères ou filiales d'entreprises qui produisent ou commercialisent

des armes nucléaires, leurs vecteurs et/ou équipements associés ;

- publier la liste actuelle d'exclusion des sociétés impliquées dans la production d'armes dites « controversées » ; de « destruction massive » ou encore « d'arme sensible » ;
- mettre un terme aux prêts à la fin de leur échéance pour les entreprises concernées par les armes nucléaires et équipements associés.

Mesures de mise en œuvre (*non exhaustives*) :

- adopter la nouvelle norme internationale du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans le document de « politique sectorielle de défense et de sécurité » ;

- supprimer l'exception de financement pour les États membres de l'Alliance atlantique ou pour les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) afin d'assurer une cohérence avec les obligations et les interdictions du TIAN ;
- inscrire sur une liste noire toutes les entreprises impliquées dans le développement ou la production d'armes nucléaires et d'équipements associés conçus pour les mettre en œuvre et mettre ainsi un terme à toutes les opérations financières avec elles.

Pourquoi désinvestir



Une institution financière dont l'objectif est de créer un investissement durable ne peut soutenir une industrie qui produit des systèmes d'armes de destruction massive. C'est un non-sens économique.



Les institutions financières sont toutes engagées dans une politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Les droits de l'homme, et le respect de l'environnement en sont des thématiques majeures. Investir dans la bombe ne signifie rien d'autre que de tourner le dos à ces engagements !



Le temps est venu d'intégrer un mouvement mondial et de ne pas rester en dehors de l'histoire. De nombreuses banques ont arrêté ou engagé un mouvement pour ne plus investir dans l'industrie du charbon et du tabac, car ces industries détruisent plus de valeur qu'elles n'en produisent, notamment en raison des frais de santé et des coûts environnementaux... Les coûts en cas de guerre nucléaire sont incommensurables. Seule certitude, ces banques auront aidé à couler nos économies, détruire la vie d'humains et notre environnement !



De plus en plus de consommateurs se mettent « au vert », achètent des produits issus du commerce équitable et cherchent des investissements vers des fonds éthiques. Personne ne veut investir dans une finance radioactive.



Il existe des obligations juridiques internationales qui interdisent les armes nucléaires (TIAN), qui interdisent l'assistance à la production de ces systèmes d'armes, qui engagent à négocier le désarmement (TIAN, TNP) et qui demandent leur élimination (TIAN). Par conséquent, ces éléments de droit signifient très clairement que la production d'armes nucléaires n'est pas une industrie viable à long terme. Une vision économique impose d'investir dans des technologies d'avenir.



Aucune institution financière ne souhaite être connue comme investissant dans le secteur du nucléaire militaire. Elles cachent cette réalité, car l'image qui en ressort est négative, honteuse et immorale.

PROTEGEZ CE QUE VOUS AVEZ DE PLUS PRÉCIEUX
D'UNE GUERRE NUCLÉAIRE !

ICAN FRANCE

EN ARRÊTANT VOS INVESTISSEMENTS DANS L'ARME NUCLÉAIRE

BANQUE POPULAIRE +X
la réussite est en vous

Pour plus de renseignements sur la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires : <https://icanfrance.org>

The poster features a photograph of a smiling man and a young child on a scooter. A large, dark mushroom cloud from a nuclear explosion is superimposed on the right side of the image. The text is in French, with the main headline in large, bold letters. The ICAN France logo is in the top right corner. At the bottom, there is a call to action and a website link.

Pourquoi une pression citoyenne

Les institutions financières ont maintenant le choix :

- soit de contribuer à la fin des armes nucléaires en respectant le droit international ;
- soit de continuer à financer des entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires, avec le risque de mettre un terme à notre existence.

Alors si vous êtes client de l'une des banques citées page 12, vous pouvez agir en demandant à votre banque de renoncer aux armes nucléaires.

Des précédents victorieux

Nous savons qu'une campagne de désinvestissement peut avoir un impact fort. Le succès des campagnes menées sur le charbon, le tabac, l'huile de palme et il y a plus longtemps sur l'apartheid en Afrique du Sud, a per-

mis l'ouverture de débats et des avancées positives de gouvernance de la part des institutions financières.

L'interdiction de financement inscrite dans le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires nous offre une opportunité de créer une prise de conscience au sein des acteurs financiers de leur rôle en faveur d'un renforcement de la sécurité internationale.

Désinvestissement

L'objectif de la campagne « **Non à la finance radioactive** » est de contribuer à l'adhésion de la France au TIAN et son entrée dans un processus d'élimination de ses armes nucléaires pour renforcer la sécurité collective.

Désarmons les institutions financières

Interpellez votre banque

Vous êtes client d'une « banque nucléaire », alors contactez votre chargé de clientèle ou le service en charge de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et du développement durable en lui adressant un courrier ou un courriel (voir exemple ci-contre). Et faites-le savoir sur les réseaux sociaux.

Reprenez le contrôle de votre argent

Sans votre argent, les banques ne pourront plus poursuivre leur investissement dans des entreprises produisant des systèmes d'armes nucléaires. Vous pouvez changer d'établissement et rejoindre une banque éthique qui utilise la finance pour « dépolluer la planète » du charbon, du tabac, du pétrole et des armements, comme, par exemple, La Nef.

« Madame, Monsieur, Depuis le 22 janvier 2021 le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), soutenu par une écrasante majorité des membres de l'ONU vient renforcer la sécurité de nos États en interdisant totalement toute action concernant les armes nucléaires. Je suis surpris à ce jour que vous ne l'ayez pas encore intégré dans votre politique sectorielle de défense, alors que vous respectez des normes interdisant de financer d'autres armes de destruction massive et des armes dites inhumaines.

Je suis en total désaccord pour que vous investissiez mon argent dans des programmes d'armements nucléaires. Je vous demande d'intégrer rapidement le TIAN dans votre politique bancaire, pour respecter le droit international comme pour respecter vos différents engagements contractés à travers votre politique de « Responsabilité sociétale des entreprises ». En cas de non réponse de votre part, je me verrai dans l'obligation de quitter votre établissement.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.
Cordialement. »

Courriel

BNP Paribas : via votre espace personnel
Société générale : relations.clientele@socgen.com
Crédit agricole : relation.clients@credit-agricole-sa.fr
Crédit mutuel : via votre espace personnel
BPCE Group : factor-directiongenerale-qualite@bpce.fr

AG2R : infosfinancieres@ag2rlamondiale.fr
Carmignac Gestion : complaints@carmignac.com
Groupe La Française : reclamations.clients@la-francaise.com
Groupama : savreseau@groupama-es.fr
La Macif : via votre espace personnel

Faisons-le savoir

Aujourd'hui j'interpelle ma banque @Credit_Agricole qui investit dans le nucléaire militaire. Ses intérêts économiques ne doivent pas créer le risque d'une confrontation. Il est temps de changer de politique et de respecter le droit #TIAN et ses engagements #RSE @ICAN_France

Que ce soit par tweet, sur facebook, par courriel, il est indispensable non seulement d'interpeller les responsables de l'agence bancaire dans laquelle nous sommes client, ainsi que le service client et leur direction, mais également de le faire savoir à nos ami-e-s, nos collègues, les associations auxquelles on participe, etc.

Voici quelques modèles que vous pouvez utiliser, mais n'hésitez pas à personnaliser vos messages et à nous tenir au courant (en copie) ainsi que des réponses que vous recevez...

Pas en mon nom, pas avec mon argent ! Avec @ICAN_France je vous demande @SocieteGenerale de ne plus investir auprès des industriels du secteur nucléaire militaire conformément au #TIAN et pour être en adéquation avec vos obligations de la #RSE #désinvestissez #goodbyenukes

Avec @ICAN_France je souhaite attirer votre attention @BNPParibas sur le #TIAN qui interdit le financement des armes nucléaires (art 1.e). Je vous demande d'appliquer dans votre politique sectorielle de défense ce traité des Nations unies. Ne restez pas dans l'illégalité !

Nouveau message

A developpement.durable@credit-agricole-sa.fr

Cc coordination@icanfrance.org

Objet STOP au financement des Armes nucléaires

Madame, Monsieur,

En tant que citoyen responsable, je suis choqué de découvrir que vous investissez l'épargne de vos clients, et donc la mienne, dans des entreprises du secteur nucléaire militaire. Il est nécessaire que vous intégrez dans votre politique sectorielle de défense le Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) qui est en vigueur depuis le 22 janvier 2021 pour rendre votre politique irréprochable.

Cordialement

Envoyer

Plus d'informations sur : <http://icanfrance.org/engagez-votre-banque/>

- 2 Qui nous sommes
- 3 Non à la finance radioactive
- 4 Éliminer les armes nucléaires : pourquoi agir maintenant
- 5 Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires
- 6 Comment fonctionne le TIAN
- 7 Résumé du TIAN en 8 points
- 9 Interdiction du financement
- 10 L'attitude de la France sur le désinvestissement
- 11 Les banques parient sur les armes nucléaires
- 12 La bombe et les banques françaises
- 13 Le mensonge du Crédit mutuel océan
- 14 Les banques et les entreprises d'armements
- 15 Ce que nous demandons aux banques
- 16 Pourquoi désinvestir
- 17 Pourquoi une pression citoyenne
- 18 Désarmons les institutions financières
- 19 Faisons-le savoir



Action devant une agence bancaire à Dijon le 7 août 2020

Web : icanfrance.org

Facebook : [ICANFrance](https://www.facebook.com/ICANFrance)

Twitter : [@ICAN_France](https://twitter.com/ICAN_France)

Instagram : [icanfrance](https://www.instagram.com/icanfrance)

Contact : coordination@icanfrance.org



**ICAN France,
187 montée de Choulans, 69005 Lyon**